



## COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

### Liminaire de la réunion du mardi 20 juin 2023

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 s'élève désormais à plus de 16 %, l'annonce du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice de 1,5 % applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023 est largement insuffisant et témoigne une fois de plus d'un manque de considération pour les personnels de la fonction publique.

Cela dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Nous allons nous répéter mais selon les chiffres de l'INSEE, en l'espace de 10 ans, le salaire net en euros constants a augmenté de 7,8 % dans le secteur privé contre 1 % dans la fonction publique.

Il n'est donc pas difficile de trouver des raisons à la perte d'attractivité de notre administration et ce malgré la communication « macronesque » de la DGFIP qui s'étale même sur les emballages de boulangerie.

Mais croyez-vous vraiment que les jeunes diplômés rêvent aujourd'hui de rejoindre la Fonction Publique et la DGFIP avec un SMIC qui se rapproche du premier échelon du cadre A et une administration en perte de repères, qui abandonne peu à peu ses projets initiaux de service public pour tous les usagers et qui se laisse envahir par la propagande politique ?

La soit-disant formation en visio des nouveaux élus des Formations Spécialisées en était la parfaite illustration : le but n'est plus seulement de former ou d'accompagner les agents mais plutôt de les convertir par tous les moyens du bien fondé des réformes gouvernementales.

Concernant la DGFIP, les restructurations à marche forcée, les dégradations constantes des collectifs et conditions de travail et une perspective sombre conduisent à démotiver les agents, à leur enlever tout sens au travail.

Aucun service ne semble aujourd'hui épargné.

Ainsi les agents des services fonciers et des SIP se retrouvent impactés par GMBI, une réforme ubuesque avec la généralisation précipitée de nouvelles applications non abouties, qui s'apparente à un bêta test sur l'ensemble des services.

La volonté de supprimer le rôle essentiel des géomètres a également des conséquences sur la fiabilisation des bases et sur la qualité du plan cadastral.

Ils sont expulsés de leur cœur de métier dans lesquels ils se sont investis et ont laissé une part d'eux-mêmes. Par le dénigrement de leurs compétences spécifiques, les techniciens que sont les géomètres sont les sacrifiés du foncier innovant et de la transformation numérique.

Plus qu'un projet véritablement piloté, GMBI et le foncier innovant dans son ensemble ressemblent plus au lancement d'une caisse à savon sans pédale de frein et avec une capacité quasi nulle d'éviter

les obstacles. Et contrairement à la communication de notre Direction Générale sur ce sujet, ce sont bien les agents et les usagers qui en font les frais. Vous avez pu d'ailleurs prendre la mesure du désarroi et de la souffrance des agents du SDIF lors des visites de la Formation Spécialisée.

Nous reviendrons également en instance sur les fortes inquiétudes des agents des SGC du Pays Basque et notamment du Pays Basque Intérieur qui se posent de nombreuses questions sur la faisabilité de gestion sur plusieurs sites.

Concernant l'ordre du jour de ce CSA nous devons procéder à l'élection des représentants du personnel pour le conseil médical.

Contrairement au principe de représentativité, l'appel à candidature piloté par l'administration permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter, sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale.

De plus, la qualité de représentant du personnel s'est toujours obtenue par une élection directe auprès des agents ou alors via la désignation d'une organisation syndicale. Le principe d'élection indirecte est donc une première dont on perçoit mal l'intérêt.

Au lieu de surcharger les directions et les services RH avec une tâche supplémentaire, il suffisait de prendre en compte comme auparavant la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022.

Enfin, la mise en place des conseils médicaux ne s'accompagne d'aucune mesure particulière de formation qui serait pourtant bien utile pour les représentants du personnel et de l'administration. Quand on connaît la complexité sur le fond et la forme de ces instances mais aussi leurs enjeux, on ne peut que condamner le projet de l'administration qui ne vise une fois de plus qu'à contourner les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales.

Pour cette raison, en accord avec l'ensemble des représentants du personnel et dans l'intérêt des agents défendus lors des comités médicaux, nous ne voterons que pour des candidats présentés par les organisations syndicales.

***Les élus CGT Finances Publiques 64***